

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 30 juin 2022 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 30 juin 2022 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 27 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°20220628

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,
Vu l'avis du comité technique du 4 avril 2022,
Vu l'avis le conseil scientifique du 2 juin 2022.

Règlement intérieur de l'unité de service ITO@ UGA (Innovation and Transfert Office)

Le conseil d'administration approuve le règlement intérieur de l'unité de service ITO@UGA.

Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 8
Total présents et représentés : 27
Nombre de votants : 27
Nombre d'abstentions : 3
Total des suffrages exprimés : 24

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 24

X à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

**Unité de service
Innovation et Transfert Office de l'Université Grenoble Alpes
(ITO@UGA)**

Règlement intérieur

23 mai 2022

Table des matières

Table des matières	1
1 Introduction.....	3
2 Périmètre fonctionnel et structurel	3
2.1 Missions.....	3
2.2 Etablissements-contributeurs	3
2.3 Etablissements-usagers.....	4
3 Gouvernance	5
3.1 Comité de Direction	5
Composition	5
Prérogatives.....	5
Fonctionnement	5
3.2 Comité de Direction Elargi.....	6
Composition	6
Prérogatives.....	6
Fonctionnement	6
3.3 Comité d'Orientaion et de Suivi.....	7
Composition	7
Prérogatives.....	7
Fonctionnement	7
3.4 Comité de Pilotage	8
Composition	8
Prérogatives.....	8
Fonctionnement	8
3.5 Comité des Usagers.....	8
Composition	8
Prérogatives.....	9
Fonctionnement	9

4	Organisation et fonctionnement.....	9
4.1	Pôles métiers.....	9
4.2	Activités transversales.....	10
4.3	Instruction des dossiers.....	10
5	Annexes.....	11
5.1	Domaine de l'ingénierie.....	11
5.2	Logo d'ITO@UGA.....	11
5.3	Organigramme fonctionnel.....	11
5.4	Site web.....	12

1 Introduction

Les Etablissements d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation évoluent dans un contexte politique, aux plans national et Européen, favorable à l'innovation par la recherche publique. Dans ce contexte, l'UGA et ses partenaires publics du territoire Grenoble Alpes nourrissent la volonté de renforcer leur efficacité collective pour, d'une part, augmenter la qualité de service aux usagers et leur assurer une égalité de traitement et, d'autre part, accroître leur capacité de mobilisation et créer des opportunités pour les personnels. Au sein de l'UGA, il est notamment inscrit dans les statuts de l'Etablissement Public Expérimental la volonté de l'UGA et de Grenoble INP - UGA de « mutualiser et articuler leurs savoir-faire ».

Ainsi, au 1^{er} janvier 2021, a été créée, à l'échelle de l'Etablissement Public Expérimental UGA, une unité de service en appui à l'innovation et au transfert, appelée Innovation et Transfert Office de l'Université Grenoble Alpes (ITO@UGA).

À l'établissement de ce règlement intérieur, ITO@UGA est opérée par l'UGA et Grenoble INP – UGA, Etablissement-composante de l'UGA.

2 Périmètre fonctionnel et structurel

2.1 Missions

Les missions d'ITO@UGA sont de mutualiser et d'articuler les savoir-faire des Etablissements-contributeurs pour gagner en cohérence et en efficacité.

Ses champs de compétences couvrent le processus de valorisation dans son intégralité tel que défini par le réseau C.U.R.I.E : d'une part, le transfert de résultats innovants de leur détection à l'accompagnement du transfert dans une entreprise ou par création de start-up ; d'autre part, la gestion des partenariats de recherche de la négociation à la contractualisation, avec un suivi des relations avec les entreprises. La sensibilisation, la formation et l'incitation des personnels à l'innovation et au transfert relèvent aussi de ses compétences.

Son champ d'exercice couvre l'ensemble des laboratoires de recherche dont l'UGA est tutelle. Aussi, l'interaction avec l'écosystème d'innovation fait partie de ses missions pour cohérence et efficacité globales.

2.2 Etablissements-contributeurs

ITO@UGA est une unité de service fonctionnelle, de coordination. Elle met en synergie des structures existantes par le regroupement fonctionnel de leurs personnels, dans leurs services en appui à la valorisation de la recherche.

Au 1^{er} janvier 2021, les Etablissements-contributeurs sont :

- L'Université Grenoble Alpes, hors Etablissements-composantes, avec sa filiale Floralis – UGA,
- Grenoble INP, Institut d'ingénierie et de management de l'Université Grenoble Alpes, Etablissement-composante de l'UGA, avec sa filiale INPG Entreprise.

Les services concernés dans ces Etablissements-contributeurs sont :

- Le service Valorisation de l'UGA, aujourd'hui appelé « Direction accord propriété intellectuelle et valorisation » (DAPIV) de la « Direction générale déléguée "Recherche, innovation et valorisation" » (DGD RIV),
- Le service Valorisation de Grenoble INP - UGA, aujourd'hui appelé « Service Valorisation Partenariats – Entreprises » (S-VPE) de la « Direction Recherche Innovation Valorisation Europe » (DRIVE),
- La filiale Floralis de l'UGA,
- La filiale INPG Entreprise de Grenoble INP - UGA.

Ces quatre services se rangent derrière la bannière unique ITO@UGA pour gagner en cohérence et en efficacité collective au service des usagers.

Les Etablissements-contributeurs apportent à ITO@UGA des moyens selon différentes formes :

- Mobilisation de tous les personnels des services désignés, sans incidence sur le rattachement hiérarchique de ces personnels,
- Autres moyens humains et financiers.

ITO@UGA a vocation à s'élargir à tous les Etablissements-composantes de l'UGA et est également ouverte aux Organismes Nationaux de Recherche et Etablissements partenaires de l'UGA. Toute nouvelle organisation souhaitant devenir Etablissement-contributeur d'ITO@UGA doit en faire la demande au Président de l'UGA en indiquant les motivations et contributions apportées. La demande est examinée par le Comité d'Orientation et de Suivi d'ITO@UGA et transmise, avec recommandation de position, au Directoire de l'UGA pour décision. L'unanimité des Etablissements-contributeurs est requise pour toute extension.

Toute demande de sortie d'ITO@UGA en tant qu'Etablissement-contributeur est formulée, instruite et actée selon les mêmes modalités que les demandes d'entrée. Elle s'accompagne d'un protocole d'accord entre Etablissements-contributeurs qui prévoit les modalités de sortie.

2.3 Etablissements-usagers

En interne à l'UGA, les Etablissements-usagers d'ITO@UGA sont les Etablissements-contributeurs, à travers toutes leurs structures et infrastructures de formation et de recherche, ainsi que les Etablissements-composantes de l'UGA non encore contributeurs. En pratique, ces usagers sont les personnels scientifiques, techniques et administratifs (enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs de recherche et d'étude, tout personnel titulaire ou contractuel, tout personnel administratif impliqué dans la gestion des projets de valorisation), en soutien à toutes leurs activités inventives et contractuelles en lien avec les laboratoires et structures de recherche dont UGA est tutelle, les composantes de formation, plateformes et services de l'UGA.

En externe à l'UGA, les Etablissements-usagers d'ITO@UGA sont les services de valorisation des partenaires de l'UGA, non Etablissements-contributeurs : entreprises ; dispositifs d'innovation tels que la SATT Linksum, les pôles de compétitivité, IRT, ITE, EIT, etc. ; autres Etablissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et Organismes Nationaux de Recherche.

3 Gouvernance

3.1 Comité de Direction

Composition

ITO@UGA est dirigé par un Comité de Direction (CoDir) qui comprend :

- Un codirecteur représentant l'UGA,
- Un codirecteur représentant Grenoble INP - UGA.

Le Comité de Direction, dans sa composition nominative et éventuelles fonctions respectives, est proposé par le Comité d'Orientation et de Suivi au Directoire de l'UGA, après approbation à l'unanimité des Etablissements-contributeurs sur à la fois la composition nominative et les éventuelles fonctions respectives. Il est désigné par le président de l'UGA à l'unanimité requise des Etablissements-contributeurs en composition nominative et fonctions respectives.

Prérogatives

Le Comité de Direction assure les missions suivantes :

- Il est responsable de la conduite des activités et projets de l'unité ainsi que de l'utilisation de ses moyens. Il rend compte auprès du Comité de Pilotage. Il assure la transmission de l'expression des besoins formulés par le Comité des Usagers ou le Comité d'Orientation et de Suivi au Comité de Pilotage, et informe les autres instances des décisions du Comité de Pilotage.
- En lien étroit avec la Vice-Présidence de l'UGA en charge de l'innovation, via le Comité de Pilotage, il coordonne la bonne réalisation des activités qui déclinent la politique d'innovation, les objectifs et plans stratégiques de l'UGA. Il propose au Comité de Pilotage des évolutions de périmètre, modifications d'organigramme, plans d'actions ou priorités pour la bonne réalisation de ses missions.
- Il épaula la Vice-Présidence en charge de l'innovation dans toute initiative. Il contribue notamment aux réponses aux appels à projets en innovation et assure, en cas d'acceptation des projets, la bonne utilisation des moyens ainsi que le suivi des indicateurs et jalons,
- Il assure l'organisation, le suivi et le partage des informations auprès des personnels d'ITO@UGA pour donner du sens aux activités, les réguler et en assurer la bonne réalisation. Il s'appuie pour cela sur les coresponsables des pôles métiers (c.f. [section Pôles métiers](#)) et référents des activités transversales (c.f. [section Activités transversales](#)), auxquels il apporte les moyens nécessaires pour la bonne réalisation de leurs missions,
- Inscrit dans une démarche d'amélioration continue, il suit, en lien avec le Comité des Usagers, l'évolution de la qualité de service perçue par les usagers ainsi que l'impact des actions correctives mises en œuvre,
- Il participe au Comité d'Orientation et de Suivi et produit les indicateurs nécessaires au suivi des activités et du bon équilibre entre les Etablissements-contributeurs.

Fonctionnement

Le Comité de Direction se réunit chaque semaine, avec relevés de décisions à l'appui.

Il fait des points mensuels avec les coresponsables des pôles métiers (c.f. [section Pôles métiers](#)) et trimestriels avec les référents des activités transversales (c.f. [section Activités transversales](#)), avec relevés de décisions à l'appui. Il invite à ces réunions, a minima une fois sur trois, le Comité de Pilotage pour un éclairage politique enclin à donner du sens aux activités et à créer des liens.

Il assure le lien avec l'ensemble des personnels et organise, a minima, une Assemblée Générale annuelle, à laquelle il invite le Comité de Pilotage.

A chaque réunion, des invités peuvent être conviés pour apporter leur expertise et faciliter la prise de décisions.

Les sujets qui ne trouveraient pas remède en Comité de Direction sont remontés, selon leur nature, au Comité de Pilotage s'ils sont d'ordre politique, ou au Comité de Direction Elargi s'ils sont d'ordre opérationnel.

3.2 Comité de Direction Elargi

Composition

Le Comité de Direction Elargi (CoDirEl) est composé du Comité de Direction et des directeurs des services suivants :

- La DGD RIV de l'UGA,
- La DRIVE de Grenoble INP-UGA.

Selon les sujets abordés, d'autres personnes, notamment les directeurs des filiales Floralis-UGA et INPG Entreprise, peuvent être invitées pour apporter leur expertise et faciliter la prise de décisions.

Prérogatives

Le Comité de Direction Elargi assure les missions suivantes :

- Il prend connaissance des décisions du Comité de Pilotage pour suivre les sujets politiques, leur déclinaison opérationnelle et les décisions prises quant aux activités d'innovation et de transfert,
- Il valide les éléments opérationnels et les données factuelles élaborés par le Comité de Direction pour présentation au Comité d'Orientatation et de Suivi. Il les complète, au besoin, par des éléments prospectifs,
- Il règle les difficultés opérationnelles qui n'auraient pas trouvé remède au sein du Comité de Direction.

Fonctionnement

Le Comité de Direction Elargi se réunit selon les besoins, sur proposition d'un de ses membres.

Les décisions du Comité de Direction Elargi sont prises par consensus. Les points qui ne pourraient faire l'objet d'un consensus sont soumis, pour arbitrage, au Comité d'Orientatation et de Suivi.

Un relevé de décisions, dressé alternativement par un directeur (DGD RIV ou DRIVE), est diffusé au terme de chaque réunion.

3.3 Comité d'Orientation et de Suivi

Composition

Le Comité d'Orientation et de Suivi (COS) est composé des personnes suivantes :

- Le Vice-Président de l'UGA ou équivalent en charge de l'innovation, ou son représentant, avec une voix délibérative,
- Le Vice-Président de Grenoble INP - UGA ou équivalent en charge de l'innovation, ou son représentant, avec une voix délibérative,
- Le Vice-Président Recherche de l'UGA ou son représentant, avec une voix délibérative,
- Le Vice-Président Recherche de Grenoble INP - UGA ou son représentant, avec une voix délibérative.

Chaque nouvel Etablissement-contributeur désignera un représentant au sein du Comité d'Orientation et de Suivi, doté d'une voix délibérative.

Le Comité de Direction Elargi participe, sans voix délibérative.

Selon les sujets abordés, des invités pourront être conviés pour apporter leur expertise et faciliter la prise de décisions, sans voix délibérative.

Prérogatives

Le Comité d'Orientation et de Suivi assure les missions suivantes :

- Il suit et contrôle les éléments opérationnels et les données factuelles qui lui sont présentés par le Comité de Direction, les valide ou demande des explications, justifications et éventuels compléments. En particulier, il suit les indicateurs de succès d'ITO@UGA : qualitatifs par la satisfaction des usagers, la visibilité des Etablissements-contributeurs, la satisfaction des personnels d'ITO@UGA ; quantitatifs par le volume d'affaires (nombre de déclarations d'invention, de contrats, de titres, etc.), l'exploitation du portefeuille de propriété intellectuelle (nombre de (sous-)licences, etc.), l'optimisation du portefeuille (rapport coûts/bénéfices, etc.),
- Il vérifie la bonne application des documents contractuels régissant ITO@UGA, à savoir les statuts de l'UGA, son règlement intérieur, le règlement intérieur d'ITO@UGA et la Convention spécifique entre UGA et Grenoble INP-UGA en matière d'innovation et de transfert, dans l'attribution des portages de projets et formule sinon des directives correctives,
- Il veille au bon équilibre dans le développement de chaque Etablissement-contributeur et formule sinon des directives correctives,
- Il fixe les axes stratégiques et priorités qui lui semblent opportuns,
- Il règle les difficultés qui n'auraient pas trouvé remède au sein du Comité de Direction Elargi ou du Comité de Pilotage,
- Il étudie les demandes d'entrée et de sortie d'organisations en tant qu'Etablissement-contributeur et formule des recommandations de positions au Directoire de l'UGA.

Fonctionnement

Le Comité d'Orientation et de Suivi se réunit tous les quatre mois. En tant que de besoin, il peut se réunir plus fréquemment, sur proposition d'un de ses membres. La présidence en est assurée à tour de rôle par le Vice-Président de l'UGA en charge de l'innovation, ou équivalent, ou le Vice-Président de Grenoble INP-UGA en charge de l'innovation, ou équivalent.

Les décisions du Comité d’Orientation et de Suivi sont prises par consensus. Les points qui ne pourraient faire l’objet d’un consensus sont arbitrés par le président du comité, à l’exception des recommandations sur les demandes d’entrée et de sortie comme Etablissements-contributeurs qui seront alors remontées sans consensus au Directoire de l’UGA. Un relevé de décisions, dressé par le président de séance, est diffusé au terme de chaque réunion.

3.4 Comité de Pilotage

Composition

Le Comité de Pilotage (CoPil) est composé des personnes suivantes :

- Des membres du Comité de Direction,
- Le Vice-Président de l’UGA en charge de l’innovation ou équivalent, ou son représentant,
- Le Vice-Président de Grenoble INP-UGA en charge de l’innovation ou équivalent, ou son représentant.

Selon les sujets abordés, d’autres personnes peuvent être invitées pour apporter leur expertise et faciliter la prise de décisions.

Prérogatives

Le Comité de Pilotage assure les missions suivantes :

- Il est l’instance de cohérence entre les niveaux politique et opérationnel. Il est le lieu de partage de la politique d’innovation et de sa déclinaison en actions et priorités au regard des plans stratégiques des Etablissements-contributeurs,
- Il arbitre les dossiers remontés par le Comité de Direction, en expliquant les critères de décision,
- Il prépare les séances du Comité d’Orientation et de Suivi et prend en compte ses préconisations et décisions.
- Il assure le suivi du budget, arbitre l’utilisation des moyens et arrête le plan d’activité.

Fonctionnement

Le Comité de Pilotage se réunit autant que de besoin et au moins une fois par mois. La présidence est assurée alternativement par le Vice-Président de l’UGA ou de Grenoble INP - UGA en charge de l’innovation ou équivalent, ou son représentant. Un relevé de décisions, signé par le président, est adressé au Comité de Direction au terme de chaque réunion, avec copie pour information au Comité de Direction Elargi.

3.5 Comité des Usagers

Composition

Le Comité des Usagers est composé des personnes suivantes :

- Un représentant de chaque pôle de recherche, s’exprimant au nom des laboratoires de recherche relevant de son pôle, grâce à une consultation préalable à chaque réunion et à une écoute permanente pour la remontée éventuelle de points importants au fil de l’eau,

- Deux représentants de structures internes à l'UGA comme l'Institut MIAI Grenoble Alpes ou les Instituts Carnot par exemple,
- Deux représentants de structures externes à l'UGA avec lesquelles ITO@UGA est en interaction, comme les Organismes Nationaux de Recherche, la SATT Linksum Grenoble Alpes, les pôles de compétitivité ou les entreprises par exemple,
- Un représentant de la DIPPAQ.

Les membres, hors DIPPAQ, sont tous choisis pour leur expérience en valorisation, et notamment en tant que porteurs de projets de valorisation, pour leur sens du collectif et pour leur sensibilité à l'amélioration continue.

Les membres sont nommés par le Directoire de l'UGA sur proposition du Comité d'Orientation et de Suivi pour une durée de deux ans, reconductible et interruptible. Le renouvellement d'un tiers de ses membres est assuré tous les deux ans. Un responsable est nommé.

Prérogatives

Les missions du Comité des Usagers sont les suivantes :

- Il mesure la qualité de service perçue par les usagers et son évolution,
- Il identifie les principaux points positifs et de progrès,
- Il exprime cette perception au Comité de Pilotage et conseille sur les propositions d'évolutions.

Fonctionnement

A la prise de mandat, les membres sont initiés à la démarche d'amélioration continue par une formation assurée par la DIPPAQ. Le Comité des Usagers définit sa méthode de recueil, notamment les points à observer, les processus et outils. Il permet, d'une part, des mesures à intervalles réguliers et, d'autre part, la remontée de points importants au fil de l'eau.

Le Comité des Usagers et le Comité de Pilotage se réunissent au moins deux fois par an. Les réunions sont planifiées par le Comité de Pilotage, préparées en amont et présidées par le responsable du Comité des Usagers.

Un relevé de décisions, dressé par le responsable, est diffusé au terme de chaque réunion au Comité de Pilotage et au Comité des Usagers.

4 Organisation et fonctionnement

4.1 Pôles métiers

ITO@UGA est organisée en pôles métiers. Au 1^{er} janvier 2021, quatre pôles sont identifiés et assurent les missions suivantes :

- Pôle Contrats : contractualiser les projets, manager la relation partenariale avec les acteurs socio-économiques et culturels, mettre en place les accords dans le cadre de projets subventionnés,

- Pôle Propriété intellectuelle : assurer la protection et la gestion des actifs immatériels, analyser les déclarations d'invention, en assurer les protections et gérer les intéressements, optimiser le portefeuille de propriété intellectuelle,
- Pôle Valorisation : assurer le transfert des résultats dans le monde socio-économique et culturel, détecter et qualifier les résultats de recherche, accompagner les projets vers le transfert,
- Pôle Start-up : accompagner les start-up dans leur développement, créer et animer un écosystème d'innovation.

Chaque pôle fonctionne sous la coresponsabilité de personnels relevant, d'une part, de la DGD RIV ou de Floralis-UGA et, d'autre part, de la DRIVE ou de INPG Entreprise. Les coresponsables sont proposés par le Comité de Direction au Comité de Direction Elargi puis au Comité de Pilotage pour décision.

4.2 Activités transversales

Des activités transversales aux pôles métier sont identifiées. Au 1er janvier 2021, ces activités sont :

- Communication,
- Déontologie,
- Indicateurs,
- Primes pour Charges Administratives Valorisation,
- Qualité,
- RGPD.

Un référent est désigné sur chaque activité transversale pour la coordonner au sein d'ITO@UGA. Les référents sont proposés par le Comité de Direction au Comité de Direction Elargi puis au Comité de Pilotage pour décision.

4.3 Instruction des dossiers

ITO@UGA est organisée en compétences thématiques avec des spécialistes notamment du domaine de l'ingénierie. Ainsi, dans tout pôle métier (au 1^{er} janvier 2021, Contrats, Propriété intellectuelle, Valorisation, Start-up), l'instruction des dossiers se fait selon ces compétences, avec un droit de premier regard thématique exercé à l'arrivée d'un dossier dans ITO@UGA (via les adresses génériques) ou dans l'un ou l'autre des services relevant d'ITO@UGA. Ce droit de premier regard consiste en l'analyse du dossier et à son étiquetage thématique pour prise en charge du dossier (en tant que mandataire ou correspondant pour l'Etablissement mandataire). En cas de désaccord, le Comité de Direction est saisi et, si besoin, le Comité de Pilotage pour arbitrage. Le domaine de l'ingénierie est défini en annexe.

4.4 Adresses génériques

Des adresses génériques sont créées pour les instances en co-pilotage (CoPil, COS), co-direction (CoDir, CoDirEl) et co-responsabilité (pôles métier). Les propriétaires de ces listes sont les coresponsables correspondants. Ces coresponsables en sont les seuls abonnés.

5 Annexes

5.1 Domaine de l'ingénierie

Le domaine de l'ingénierie est circonscrit par le périmètre dans lequel Grenoble INP - UGA contribue en termes de moyens, incluant ressources humaines, ressources financières, mise à disposition de moyens technologiques ou hébergement. Sur ce secteur d'activités, le domaine de l'ingénierie ici entendu est défini comme un ensemble de laboratoires : 3SR, G2ELab, GIPSA-lab, G-SCOP, IGE, ISTERRE, IMEP-LaHC, LGP2, LEGI, LEPMI, LIG, LJK, LPSC, LMGP, LRP, LTM, SIMAP, SPINTEC, TIMA, TIMC, Verimag. Sur ce domaine, la part revenant à l'UGA en tant que tutelle de ces laboratoires est répartie entre UGA et Grenoble INP - UGA.

5.2 Marque et logo ITO@UGA

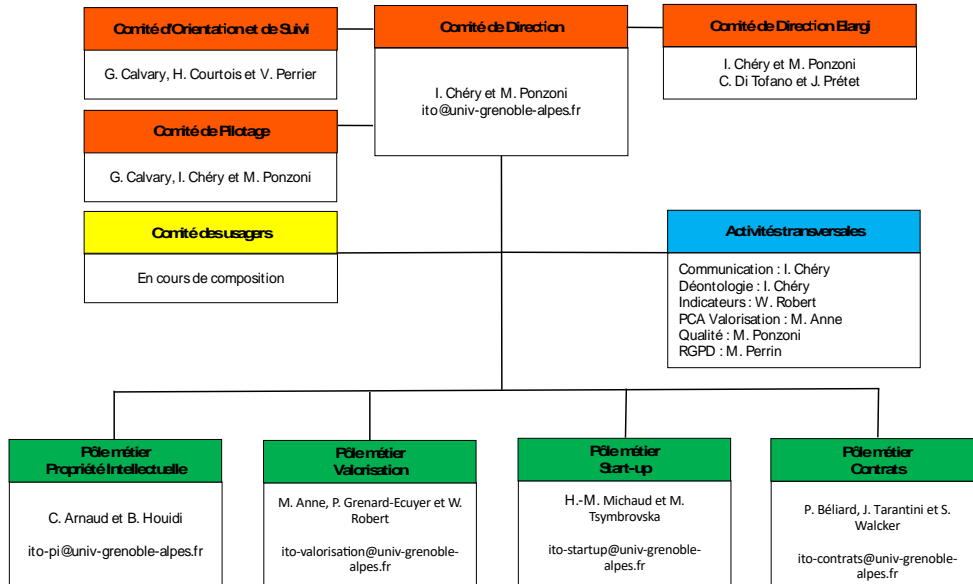
La marque ITO@UGA a été déposée.



5.3 Organigramme fonctionnel

L'organigramme fonctionnel est sujet à révision. La version jointe a été éditée en mai 2022 pour application jusqu'au renouvellement des Vice-Présidences en mars 2024, nécessitant dès lors d'ajuster conformément la composition nominative des Comité de Pilotage et Comité d'Orientation et de Suivi en termes de représentants politiques des Etablissements-contributeurs.

Organigramme fonctionnel d'ITO@UGA



15 mai 2022

5.4 Site web

L'url du site ITO@UGA est : <https://ito.univ-grenoble-alpes.fr>.

Les services Valorisation des Etablissements-contributeurs ont vocation à pointer sur ce site commun.

1ÈRE ÉDITION DE L'ÉCOLE D'HIVER EN INNOVATION ET TRANSFERT

L'Université Grenoble Alpes, en partenariat avec les organismes nationaux de recherche du site Grenoble Alpes, la SATT Linksum et Bpifrance, lance sa 1ère édition de l'Ecole d'Hiver en Innovation et Transfert pour développer la culture de l'innovation. Organisée les 18 et 19 janvier 2022, cette école bénéficie d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du Programme d'Investissements d'Avenir portant la référence « ANR-20-IDES-0005 ».

[LIRE LA SUITE](#)

UNE UNITÉ À VOTRE SERVICE

Les **missions** de l'unité de service Innovation et Transfert (ITO@UGA) couvrent les partenariats et la valorisation des résultats de recherche. Ses **usagers** sont, d'une part, les personnels engagés dans des projets de valorisation et, d'autre part, les entreprises et collectivités qui souhaitent collaborer avec l'Université Grenoble Alpes pour innover par la recherche publique.

ITO@UGA est dirigée par les codirecteurs de l'unité : **Isabelle Chéry** et **Maurizio Ponzoni**. Elle est organisée en 4 pôles : **Contrats, Propriété intellectuelle, Valorisation et Start-up**. Elle comprend 2 comités : d'une part, un comité politique de suivi et d'orientation et, d'autre part, un comité opérationnel des usagers.

Contact : ito@univ-grenoble-alpes.fr
Comité de suivi et d'orientation : Gaëlle Calvary et Hervé Courtois.

CULTURE DE L'INNOVATION

L'Université Grenoble Alpes a inscrit dans son plan stratégique le développement de la culture de l'innovation.

La 1ère édition de l'Ecole d'hiver en Innovation et transfert, organisée à Grenoble les 18 et 19 janvier 2022, s'inscrit dans ce cadre.



D'autres dispositifs de sensibilisation et de formation sont à votre disposition :

- DicoValo, le Dictionnaire de la Valorisation
- Les IP Talks, les Podcasts de la Valorisation
- Des témoignages d'enseignants-chercheurs.

ECOSYSTÈME D'INNOVATION

L'unité de service ITO@UGA rayonne à de multiples échelles :

- Au niveau local, elle est en interaction avec les différents services de valorisation des Etablissements et Organismes, ainsi qu'avec tous les dispositifs d'innovation, notamment la SATT Linksum Grenoble Alpes, les pôles de compétitivité, instituts Carnot, IRT, ITE, etc.
- Au niveau national, avec les autres Universités via différents réseaux, notamment CURIE, UDICE, etc.,
- Au niveau Européen, les partenaires de l'Université Européenne Unitel, de l'EIT Health et de l'EIT InnoEnergy.